

Vente de voiture après décès

Par Léafille, le 17/06/2019 à 15:22

Bonjour,

Mon père, récemment décédé, possédait une Mercedès en son nom, ma mère n'ayant pas le permis de conduire.

Nous sommes quatre enfants et ma mère prétend que, vu son âge, elle a droit à une part plus importante sur ce véhicule, cette part, selon elle, augmentant avec son âge.

Pouvez-vous me préciser s'il en est réellement ainsi, sachant que le testment est au plus vivant des deux (ma mère étant usufruitière pour un quart des biens).